

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, NI DANS AUCUNE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

La présente annonce ne saurait constituer une offre de vente, ou une invitation à offrir, acheter ou souscrire des valeurs mobilières. Un investissement dans les Actions offertes comporte des risques et incertitudes significatifs. Les investisseurs potentiels sont tenus de lire le Prospectus dans son intégralité, et, en particulier, la section 2 (Facteurs de risque) pour une présentation de certains facteurs à prendre en compte dans le cadre d'un investissement dans les Actions offertes, y compris les risques liés au fait que (i) Hyloris a des antécédents d'exploitation limités et n'a pas encore généré de revenus substantiels. Hyloris a enregistré des pertes d'exploitation, des flux de trésorerie opérationnels négatifs et cumulé un déficit depuis sa création. Il se pourrait donc que la Société ne parvienne pas à atteindre ou maintenir ses objectifs en matière de rentabilité. Hyloris exécute sa stratégie conformément à son modèle économique, dont la viabilité n'a pas été démontrée, (ii) la performance d'Hyloris dépend principalement du succès de ses produits candidats, dont la plupart en sont à un stade précoce de reformulation et de développement et n'ont pas encore reçu de la part de la FDA l'approbation des demandes d'autorisation de mise sur le marché 505(b)(2), ANDA ou autres approbations requises avant leur commercialisation, (iii) même après avoir obtenu l'autorisation réglementaire de l'un de ses produits candidats, Hyloris pourrait rencontrer des difficultés au moment de son lancement et générer des revenus de vente limités, (iv) Hyloris a conclu des accords avec des parties liées qui présentent des conflits d'intérêts potentiels, (v) certains administrateurs et membres de la direction exécutive d'Hyloris exercent des mandats de direction ou détiennent des parts dans d'autres sociétés pharmaceutiques, deux situations susceptibles de créer des conflits d'intérêts, et (vi) après la clôture de l'Offre, certains actionnaires significatifs de l'Émetteur pourraient avoir des intérêts différents de ceux de l'Émetteur et/ou des actionnaires minoritaires et détenir le contrôle de ce dernier, notamment en référence aux votes des actionnaires. Chaque décision d'investir dans les Actions offertes doit être fondée sur toutes les informations communiquées dans le présent Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les Actions offertes et de subir la perte totale ou partielle de leur investissement.



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
INFORMATION RÈGLEMENTÉE**

Hyloris annonce la fin de la période de stabilisation et l'exercice partiel de l'Option de Surallocation en relation avec son introduction en bourse

Liège, BELGIQUE – 31 juillet 2020, 08h40 (CEST) – information règlementée – Hyloris Pharmaceuticals SA ("**Hyloris**" ou la "**Société**"), annonce la fin de la période de stabilisation dans le cadre de l'offre publique de nouvelles actions et de l'admission de l'ensemble de ses actions à la négociation sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles sous le symbole « HYL » (l' « **Offre** »).

Dans le cadre de l'Offre, KBC Securities NV/SA (« **KBC Securities** »), agissant pour compte des Souscripteurs (tel que défini ci-après) a été nommé agent stabilisateur par la Société (l'« **Agent Stabilisateur** »), et s'est vu octroyer (et a souscrit) à une option de surallocation (sous la forme d'un warrant) pour souscrire 862.500 actions nouvelles additionnelles au prix final de l'offre de 10,75 euros par action afin de couvrir toutes surallocations ou positions à découvert en relation avec l'Offre (l'« **Option de Surallocation** »). L'Option de Surallocation a été exercée au cours d'une période de 30 jours calendrier prenant cours le premier jour suivant l'admission à la cotation des actions sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles (soit le 29 juin 2020).

L'Option de Surallocation a été partiellement exercée par l'Agent Stabilisateur, pour compte des Souscripteurs, et 240.000 nouvelles actions additionnelles ont été émises le [31 juillet 2020], permettant à la Société de lever un montant brut de 2,58 millions d'euros additionnels.

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, NI DANS AUCUNE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

En conséquence, le nombre total de nouvelles actions émises par la Société dans le cadre de l'Offre s'élève à 5.990.000 nouvelles actions, correspondant à un montant brut de 64,39 million d'euros.

Suite à l'exercice [partiel] de l'Option de Surallocation, la Société dispose de 25.832.632 actions en circulation.

La période stabilisation a débuté le 29 juin 2020 et s'est clôturée le 29 juillet 2020.

Pour une présentation de la dilution résultant de l'Offre, référence est faite à la Section 11 « Actionnaires significatifs » du Prospectus préparé par la Société dans le cadre de l'Offre, disponible sur le site internet de la Société (www.hyloris.com).

Conformément à l'Article 6(3) du Règlement délégué de la Commission (EU) 2016/1052 et de l'Article 5, §2 de l'Arrêté Royal du 17 mai 2017, KBC Securities, en tant que l'Agent Stabilisateur, a entrepris la stabilisation (au sens de l'Article 3.2(d) de la Règlementation sur les Abus de Marché (EU 596/2014)) des titres suivants dans le cadre de l'Offre:

Emetteur:	Hyloris Pharmaceuticals SA
Titres:	Actions ordinaires (BE0974363955)
Taille de l'Offre:	6.612.500 actions ordinaires sans valeur nominale
Prix de l'Offre:	EUR 10,75 par action
Marché règlementé:	Euronext Bruxelles
Ticker:	HYL
Agent de Stabilisation:	KBC Securities NV/SA

Transactions de Stabilisation ⁽¹⁾ :

Date	Prix payé le moins élevé (EUR)	Prix payé le plus élevé (EUR)	Marché de Stabilisation
29/06/2020	10,2500	10,7500	Euronext Bruxelles
30/06/2020	10,4200	10,6600	Euronext Bruxelles
01/07/2020	10,5000	10,7200	Euronext Bruxelles
02/07/2020	10,5000	10,7400	Euronext Bruxelles
03/07/2020	10,5000	10,6000	Euronext Bruxelles
06/07/2020	10,5000	10,6000	Euronext Bruxelles
07/07/2020	10,5200	10,6400	Euronext Bruxelles
08/07/2020	10,5000	10,6000	Euronext Bruxelles
09/07/2020	10,5600	10,6600	Euronext Bruxelles
10/07/2020	10,6000	10,7000	Euronext Bruxelles
13/07/2020	10,6400	10,7400	Euronext Bruxelles
14/07/2020	10,7000	10,7400	Euronext Bruxelles
15/07/2020	10,6800	10,7400	Euronext Bruxelles
16/07/2020	10,7000	10,7400	Euronext Bruxelles
17/07/2020	10,7200	10,7400	Euronext Bruxelles
20/07/2020	10,6600	10,7400	Euronext Bruxelles
21/07/2020	10,6800	10,7400	Euronext Bruxelles
22/07/2020	10,7000	10,7400	Euronext Bruxelles
23/07/2020	10,7000	10,7400	Euronext Bruxelles

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, NI DANS AUCUNE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

Date	Prix payé le moins élevé (EUR)	Prix payé le plus élevé (EUR)	Marché de Stabilisation
24/07/2020	10,7000	10,7400	Euronext Bruxelles
27/07/2020	10,7000	10,7400	Euronext Bruxelles
28/07/2020	10,7000	10,7400	Euronext Bruxelles
29/07/2020	10,7000	10,7400	

Note

(1) Toutes les données contenues dans le tableau ont été fournies par l'Agent Stabilisateur.

Au cours de de la période de stabilisation (du 29 juin 2020 au 29 juillet 2020), la stabilisation a porté sur un nombre total de 632.500 actions. Pour plus d'information sur les transactions de stabilisation effectuées au cours de la période du 29 juin 2020 jusqu'au 16 juillet 2020, référence est faite aux communications publiées au cours de la période de stabilisation les 7 et 16 juillet 2020. Pour plus d'information sur les transactions de stabilisations effectuées au cours de la période du 17 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, référence est faite à l'annexe de ce communiqué.

Souscripteurs impliqués dans l'Offre:

KBC Securities et Van Lanschot Kempen Wealth Management N.V. a ont actés dans l'Offre en tant que co-coordonateurs mondiaux et teneurs de livre associés.

-Fin-

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Hyloris Pharmaceuticals SA

M. Stijn Van Rompay, CEO (Directeur général)

+32 (0)4 346 02 07

contact@hyloris.com

Consilium Strategic Communications

Amber Fennell, Chris Welsh, Lucy Featherstone, Taiana De Ruyck Soares

+44 20 3709 5700

hyloris@consilium-comms.com

Note aux rédacteurs

Hyloris Pharmaceuticals SA

Basée à Liège, Belgique, Hyloris est une jeune société pharmaceutique spécialisée innovante qui s'attache à apporter de la valeur ajoutée au système de santé en reformulant des médicaments bien connus. Hyloris développe des produits exclusifs qu'elle estime présenter des avantages significatifs par rapport aux alternatives actuellement disponibles, avec pour objectif de répondre aux besoins médicaux encore non satisfaits des patients, des établissements médicaux, des médecins, des payeurs ainsi que des autres parties prenantes du système de soins de santé. Le portefeuille d'Hyloris couvre trois domaines principaux : Médicaments cardiovasculaires IV, Autres reformulations et « established markets » (génériques à barrières à l'entrée élevées). Hyloris dispose actuellement

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, NI DANS AUCUNE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

de deux produits aux premiers stades de commercialisation, le Sotalol IV pour le traitement de la fibrillation auriculaire, commercialisé par l'intermédiaire de son partenaire AltaThera, et le Maxigesic® IV, un produit antalgique non opiacé pour le traitement de la douleur, développé avec le partenaire de la Société, AFT Pharmaceuticals. Hyloris possède également 12 produits candidats à différents stades de développement dans son portefeuille. Pour de plus amples informations, consultez www.hyloris.com. Hyloris est un acronyme mis pour « high yield (rentabilité élevée), lower risk (faible risque) » et fait référence à la procédure réglementaire 505(b)(2) d'approbation de produit sur laquelle l'Émetteur concentre ses efforts. En aucun cas cette dénomination ne renvoie ni ne s'applique à un investissement en Actions.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les éléments contenus dans les présentes ne sont donnés qu'à des fins d'information et ne sauraient constituer une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis, en Australie, au Canada, en Suisse, en Israël, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation serait illégale. Les valeurs mobilières visées dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en application de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 telle que modifiée (la « Loi sur les valeurs mobilières ») ou des lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans tout État des États-Unis. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf en vertu d'une dérogation aux exigences d'enregistrement de la Loi sur les valeurs mobilières et de toutes les lois en vigueur dans les États du pays, ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement de la Loi sur les valeurs mobilières et de toutes les lois en vigueur dans les États du pays. Il n'a été ni ne sera procédé à aucune offre publique de valeurs mobilières aux États-Unis. Sous réserve de certaines exceptions, les valeurs mobilières visées dans les présentes ne peuvent pas être offertes ou vendues en Australie, au Canada, en Suisse, au Japon ou en Afrique du Sud, ou pour le compte ou au profit d'un ressortissant, résident ou citoyen d'Australie, du Canada, de Suisse, d'Israël, du Japon ou d'Afrique du Sud. Aucune copie de ces informations n'est, ni ne doit être, distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie, au Canada, en Suisse, en Israël, au Japon ou en Afrique du Sud.

Les présentes informations ne contiennent aucune sollicitation de sommes d'argent, de valeurs mobilières ni d'aucune autre contrepartie et, dans le cas où une contrepartie serait envoyée en réponse aux informations contenues dans les présentes, elle ne serait pas acceptée. La présente annonce contient des déclarations prospectives ou susceptibles d'être considérées comme telles. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, dont notamment les mots « penser », « estimer », « anticiper », « prévoir », « envisager », « pouvoir éventuellement », « planifier », « continuer », « continu », « possible », « prédire », « plans », « objectif », « chercher », « devrait », « doit » ou l'emploi du futur ou du conditionnel, et contiennent des énoncés de la Société concernant les résultats envisagés de sa stratégie. Par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et les lecteurs sont avertis qu'aucune de ces déclarations prospectives n'offre de garantie concernant la performance future. Les résultats réels de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage en aucune façon à publier des mises à jour ou des ajustements de ces déclarations prospectives, sauf exigence légale.

Tout achat, souscription ou demande d'Actions de la Société émises dans le cadre de l'Offre ne doit s'effectuer que sur le fondement des informations contenues dans le Prospectus établi par la Société et publié sur son site Web dans le contexte de l'Offre, et de ses suppléments, le cas échéant. Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus dans son intégralité avant de prendre une décision

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, NI DANS AUCUNE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

d'investissement afin de comprendre parfaitement les risques et profits potentiels liés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Le présent document ne constitue pas un Prospectus. Le Prospectus contient des informations détaillées sur la Société et sa direction, sur les risques liés à un investissement dans la Société, ainsi que les états financiers et d'autres données financières.

L'acquisition d'investissements auxquels la présente annonce se rapporte peut exposer un investisseur à un risque significatif de perte de la totalité du montant investi. Les personnes envisageant de tels investissements doivent consulter une personne autorisée spécialisée dans le conseil sur ce type d'investissement. La présente annonce ne constitue pas une recommandation concernant l'Offre. Un investissement dans les Actions s'accompagne de risques significatifs, car la valeur des Actions peut diminuer aussi bien qu'augmenter.

La présente annonce est adressée et destinée aux personnes situées dans les États membre de l'Espace économique européen (« EEE ») autres que la Belgique conformément aux exemptions applicables aux termes du Règlement Prospectus, dont notamment les « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus. En outre, au Royaume-Uni, la présente annonce n'est adressée et destinée (i) qu'aux personnes qui possèdent une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui relèvent de la définition des « investisseurs professionnels » au sens de l'article 19(5) de l'ordonnance anglaise Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 telle que modifiée (l'« Ordonnance »), (ii) aux entités dont la valeur patrimoniale nette est élevée qui relèvent des articles 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, et (iii) à toute autre personne à laquelle elle peut être communiquée de manière légale (ensemble, les « personnes concernées »). L'Offre, n'est disponible que pour les personnes concernées, et toute invitation, toute offre ou tout accord de souscription, d'achat ou d'acquisition par tout autre moyen de valeurs mobilières ne peut être effectué qu'avec ces personnes. Quiconque n'est pas une personne concernée ne doit pas agir ni se fonder sur la présente annonce ou les informations qu'elle contient.

KBC Securities NV/SA et Van Lanschot Kempen Wealth Management N.V. (les « Souscripteurs ») agissent pour le compte de la Société et d'aucune autre personne relativement à l'Offre, et ne sauraient en aucun cas être tenus responsables envers quiconque, hormis la Société, de la fourniture des protections offertes à leurs clients respectifs ni de la fourniture de conseils dans le contexte de l'Offre.

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, NI DANS AUCUNE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

Annexe

Transactions relatives à la stabilisation effectuées du 17 juillet 2020 au 29 juillet 2020⁽¹⁾

Date	Quantité	Prix (EUR)	Nombre de transactions	Marché de Stabilisation
17/07/2020	1,778	10,7200	8	Euronext Bruxelles
17/07/2020	1,545	10,7400	24	Euronext Bruxelles
TOTAL JOURNALIER 17/07/2020	3,323	10,7293	32	Euronext Bruxelles
20/07/2020	243	10,6600	1	Euronext Bruxelles
20/07/2020	1.000	10,7000	5	Euronext Bruxelles
20/07/2020	2.800	10,7200	10	Euronext Bruxelles
20/07/2020	1.907	10,7400	19	Euronext Bruxelles
TOTAL JOURNALIER 20/07/2020	5.950	10,7206	35	Euronext Bruxelles
21/07/2020	805	10,6800	1	Euronext Bruxelles
21/07/2020	1.303	10,7000	7	Euronext Bruxelles
21/07/2020	495	10,7200	3	Euronext Bruxelles
21/07/2020	976	10,7400	10	Euronext Bruxelles
TOTAL JOURNALIER 21/07/2020	3.579	10,7092	21	Euronext Bruxelles
22/07/2020	3.354	10,7000	17	Euronext Bruxelles
22/07/2020	1.878	10,7200	7	Euronext Bruxelles
22/07/2020	2.384	10,7400	10	Euronext Bruxelles
TOTAL JOURNALIER 22/07/2020	7.616	10,7174	34	Euronext Bruxelles
23/07/2020	1.738	10,7000	6	Euronext Bruxelles
23/07/2020	1.635	10,7400	20	Euronext Bruxelles
TOTAL JOURNALIER 23/07/2020	3.373	10,7194	26	Euronext Bruxelles
24/07/2020	5.435	10,7000	27	Euronext Bruxelles
24/07/2020	485	10,7200	4	Euronext Bruxelles
24/07/2020	821	10,7400	4	Euronext Bruxelles
TOTAL JOURNALIER 24/07/2020	6.741	10,7063	35	Euronext Bruxelles
27/07/2020	1.907	10,7000	14	Euronext Bruxelles
27/07/2020	155	10,7200	2	Euronext Bruxelles
27/07/2020	1.995	10,7400	14	Euronext Bruxelles
TOTAL JOURNALIER 27/07/2020	4.057	10,7204	30	Euronext Bruxelles

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, NI DANS AUCUNE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

Date	Quantité	Prix (EUR)	Nombre de transactions	Marché de Stabilisation
28/07/2020	1.428	10,7000	14	Euronext Bruxelles
28/07/2020	385	10,7200	7	Euronext Bruxelles
28/07/2020	187	10,7400	2	Euronext Bruxelles
TOTAL JOURNALIER 28/07/2020	2.000	10,7076	23	Euronext Bruxelles
29/07/2020	3.575	10,7000	17	Euronext Bruxelles
29/07/2020	1.322	10,7200	7	Euronext Bruxelles
29/07/2020	1.171	10,7400	11	Euronext Bruxelles
TOTAL JOURNALIER 29/07/2020	6.068	10,7121	35	Euronext Bruxelles

Note

(1) Toutes les données contenues dans le tableau ont été fournies par l'Agent Stabilisateur.